

Der Prälat von Ilbenstadt starb 1750 am 18 Juni, im 69 Lebensjahre und im 25^{en} seiner Prälatur. Der Necrolog berichtet folgendes : ' Jakobs Heimat war Rauenthal ; es ist rauh, doch fruchtbar an kräftigem Weine. Seine Tugend verhalf ihm aus dem Rauenthal zu hoher Ehrenstelle und er erlangte die Mitra und den Krummstab. Er war ein kluger Mann, bescheiden und ehrfurchtgebietend, demüthig, vorsichtig und wachsam ; er kämpfte unerschrocken für Haus und Altar ; er war ein Schirmer und Rächer der hl. Gesetze ; er liebte die Zierde seiner Basilika und erhöhte ihren Glanz ; es trieb ihn dazu an seine grosse Liebe zur hl. Religion. Als Abt bestieg er die Kanzel und bot das Brot des Lebens der Gläubigen Herde an. Durch das Alter ermattet, durch Krankheit bedrückt war er ein Engel in Geduld bis er seine verdienten Glieder zur ewigen Ruhe legte. Jetzt ruft er uns aus dem Grabe zu : Mitbruder, was du bist, bin ich auch gewesen und was ich bin wirst du auch bald sein, ein Schatten, ein Nichts ".

Er wurde in der Seitenkapelle der schmerzhaften Gottesmutter an der Seite seines grossen Vorgängers Brandt beigesetzt. Eine an der Seitenwand aufgestellte Grabplatte bezeichnet den Ort seiner Ruhe.

Ilbenstadt.

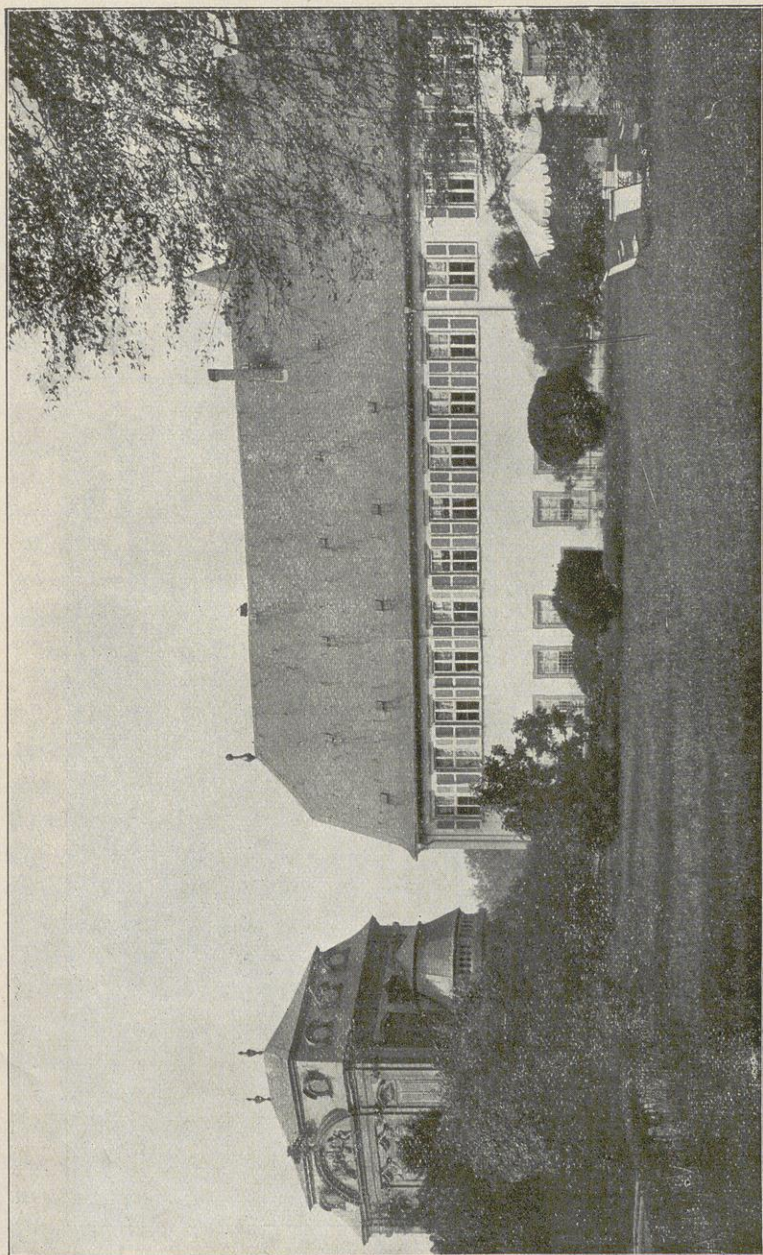
H. KISSEL

...

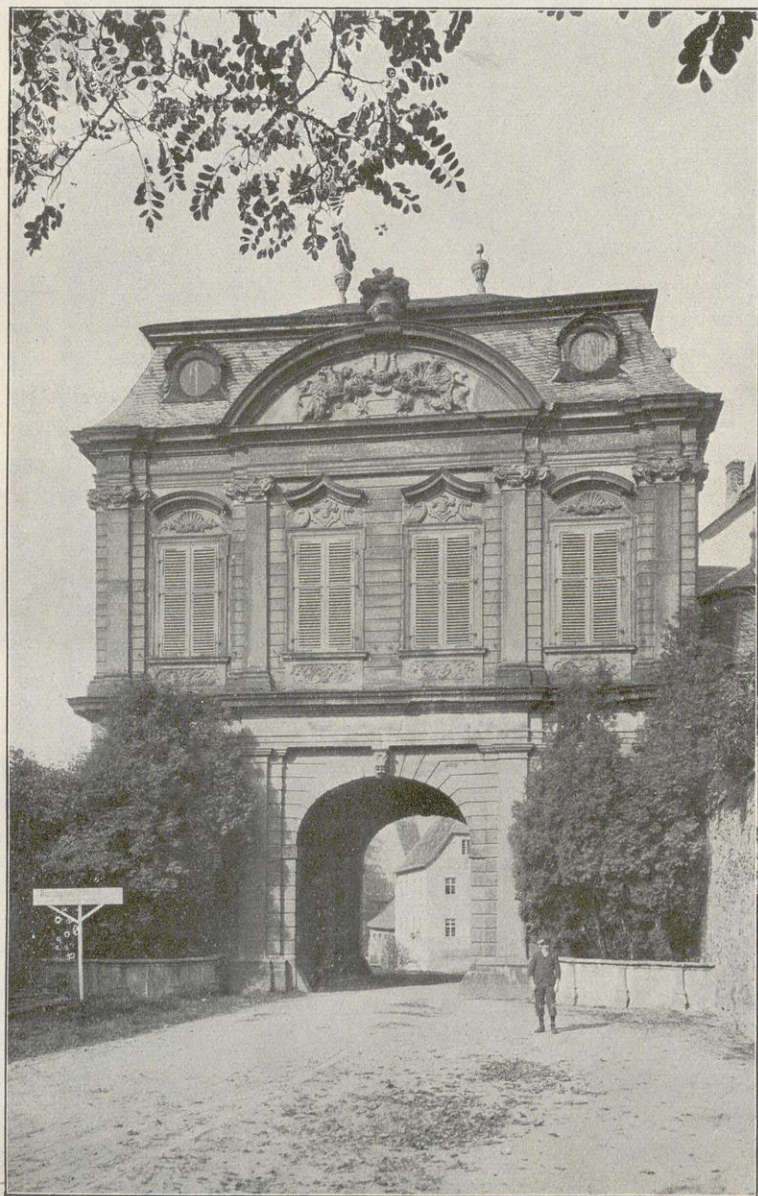
LES DOSSIERS RELATIFS A L'HISTOIRE NORBERTINE DANS LES ARCHIVES DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT GENERAL DES PAYS-BAS

On connaît toute l'ampleur de la réforme administrative, opérée aux Pays-Bas par Joseph II en 1787. Partisan résolu des idées nouvelles, convaincu que l'administration de nos provinces était organisée d'une manière absurde, méprisant toutes les traditions, l'Empereur, d'un seul coup, jeta bas tout l'édifice administratif existant. Conseils privé et des finances, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, commissions et jointes, qui s'étaient multipliées depuis l'avènement des Habsbourgs d'Autriche, furent supprimés d'un trait de plume et remplacés par un *dycastère* unique, appelé Conseil royal du Gouvernement.

Ce nouveau Conseil comprenait essentiellement quatre rouages principaux : le bureau de la présidence, les départements du Conseil proprement dit, les deux commissions spéciales, s'occupant,



Ehemalige Prämonstratenser Abtei Ilbenstadt (Südseite)



Gottfriedus-Torbogen.

l'une des affaires ecclésiastiques, des études et de la censure, l'autre de celles de la bienfaisance, quand — dans l'un et l'autre cas — il ne s'agissait que de questions secondaires, et enfin les bureaux subalternes. Ceux-ci étaient chargés exclusivement de la besogne matérielle de transcription, d'enregistrement et de conservation de la masse énorme de documents reçus et expédiés dans cette organisation.

La présidence du Conseil était assurée par le Ministre Plénipotentiaire lui-même, qu'assistait un vice-président. Le nombre des départements du conseil proprement dit fut fixé à neuf. On confia la direction de chacun d'eux à un conseiller-rapporteur, qui avait mission de traiter, avec l'aide d'un secrétaire et de plusieurs subalternes, toutes les questions ressortissant à ce département.

Les affaires ecclésiastiques et en plus celles de l'enseignement, de la censure et de la bienfaisance formèrent l'appanage d'un département ; l'administration du domaine royal, du domaine des couvents supprimés et des ex-jésuites fut confié à un autre ; un troisième dirigeait la police, etc.

Pour occuper les différents postes de référendaires du Conseil, on se contenta de reprendre le personnel des Conseils collatéraux supprimés.

Nous avons dit quelle était la compétence des commissions. L'une et l'autre étaient placées sous la direction d'un conseiller du Conseil, nommé Leclerc. A côté de lui siégeaient à la commission ecclésiastique le canoniste autrichien, prévôt Dufour et le conseiller De Feltz, chargé de la comptabilité ; à celle des affaires de bienfaisance, on avait appelé un juriste, un ecclésiastique et un médecin. Pareille composition donnait à l'une et à l'autre l'apparence d'un ministère de compétences.

La réforme administrative de Joseph II fit banqueroute sur toute la ligne.

L'érection du Conseil avait eu pour mobile de rendre plus expéditif le traitement des affaires et de réaliser des économies de dépenses.

En réalité l'administration nouvelle coûta beaucoup plus que celle qu'elle remplaçait ; jamais l'expédition des affaires ne fut plus lente qu'au cours de trois années 1787, 1788 et 1789. Ce fut l'âge d'or et de la paperasserie.

D'autre part, l'action du Conseil aboutit à des conséquences totalement imprévues et mécontenta tout le monde.

Le premier qui eut à s'en plaindre fut l'Empereur. Sa correspon-

dance avec ses ministres plénipotentiaires, Belgiojoso et Trautmansdorff, est remplie d'incriminations contre les conseillers, auxquels le souverain reproche leur manque de zèle, leur paresse, voire même leur connivence avec l'opposition.

Les intéressés eux-mêmes, conseillers du Conseil et des commissions, manifestèrent à diverses reprises leur mécontentement. C'est qu'en établissant le barème des traitements, l'Empereur s'était montré d'un dureté implacable, au point que la plupart de ses fonctionnaires avaient vu leurs appointements subir une diminution notoire.

Enfin le principal mécontent fut le peuple. On connaît la réaction violente que provoqua la mise en application des multiples nouveautés machinées par Joseph II. Ses nouveaux tribunaux, ses intendances, son Séminaire Général, la suppression des couvents so-disant inutiles, sa réglementation en matière matrimoniale, son intervention intempestive dans le chapitre des kermesses et des processions, mécontentèrent au plus haut point la population foncièrement catholique et traditionaliste. Nombreux furent ceux dont les intérêts personnels se trouvèrent lésés par l'application des réformes. La masse des mécontents devait finir par amener la révolution de 1789.

Du mécontentement général, un bonne part se reporta sur les membres du Conseil du Gouvernement, accusés — souvent à tort — d'être les instigateurs de toutes les innovations. Le personnel de la commission ecclésiastique fut particulièrement détesté. Leclerc était odieux à la population. On suspectait la doctrine et les mœurs de Dufour, De Feltz était taxé d'athéisme. Eux et les autres furent bafoués et caricaturés dans la presse clandestine, dont on trouve, pour cette époque, une floraison particulièrement abondante.

La révolution brabançonne amena ipso facto la dissolution du Conseil du Gouvernement. Joseph II mort, son successeur Léopold II, s'empessa de remettre en vigueur l'organisation de Marie-Thérèse.

Il est facile dès lors de déterminer ce que l'historien et, en particulier celui qui s'occupe de questions d'ordre ecclésiastique, peut retrouver dans l'importante collection d'archives qui porte le nom de "Conseil du Gouvernement Général".

Et tout d'abord le fonds ne comprend d'autres documents que ceux qui concernent la période avril 1787 — décembre 1789. Les mobiles secrets, les principes directifs de la politique appliquée dans nos provinces pendant cette période, restèrent confinés jalousement entre l'Empereur et son chancelier de cour et d'Etat, de Kau-

nitz d'une part et, d'autre part, le défenseur de l'autorité suprême à Bruxelles, le Ministre Plénipotentiaire. La connaissance qu'en eurent les conseillers et les traces qu'on en retrouve dans leurs archives sont bien incomplètes. On ne saurait donc se suffire des seuls documents du Conseil du Gouvernement pour donner la solution des questions de tout genre que le Gouvernement de Bruxelles eut à résoudre ou à appliquer au cours de ces trente-deux mois. La correspondance de l'Empereur avec le Ministre Plénipotentiaire, dont une partie importante est conservée dans un autre fonds — la Chancellerie autrichienne des Pays-Bas — doit nécessairement entrer en ligne de compte.

Sous cette réserve, les dossiers du Conseil du Gouvernement constituent, pour la fin du règne de Joseph II, une source d'informations capitale. Dans les archives du bureau de la présidence, le chercheur retrouvera une série de dossiers, relatifs aux affaires secrètes d'ordre ecclésiastique, traitées par le Ministre Plénipotentiaire avec le concours du vice-président, à l'exclusion des conseillers. Les registres provenant du département du conseil, dirigé par Leclerc et ceux des divers départements de la commission ecclésiastique présentent le tableau complet de toutes les affaires de ce genre, traitées soit au Conseil lui-même, soit à la commission. Enfin dans les dossiers des affaires terminées, conservées à la registrature, des séries entières sont consacrées aux affaires ecclésiastiques et à l'administration des biens des couvents supprimés.

C'est dans l'ensemble de ces documents que demeurent encore ignorés tant de détails curieux sur l'histoire des institutions monastiques — en particulier sur celles de l'Ordre de Prémontré — à la veille de la révolution brabançonne.

On trouvera ci-dessous la liste des dossiers relatifs aux monastères prémontrés de nos provinces.

Liasses N° :

61. — Lettre du chancelier, prince de Kaunitz, au Ministre Plénipotentiaire, comte de Trautmansdorff, au sujet des formalités à observer dans les élections abbatiales. — 1787, novembre 17.
62. — Notre relative à l'élection de Jean Pamelaire comme abbé de Ninove. — 1788, janvier.
62. — Circulaire, adressée aux visiteurs généraux des Ordres religieux, leur enjoignant d'envoyer les jeunes clercs au Séminaire Général. — 1788, janv.

65. — Note sur la vente des bâtiments du couvent des norbertines de *Hauthem-Saint-Gerlac*, transféré à Ruremonde à la suite du traité de Fontainebleau. — 1788, mai.
68. — Note relative à la nomination d'Augustin Poorters comme abbé de *Saint Michel à Anvers*. — 1789, janv. (L'abbé ne fut nommé qu'en 1791, à la suite des troubles).
- 69 et 70. — Dossiers relatifs à la suppression de l'abbaye du *Parc*, 1789.
70. — Edit de Joseph II portant la suppression des abbayes de *Saint-Michel à Anvers* et de *Tongerloo* ainsi que la mise en économat de dix abbayes brabançonne, parmi lesquelles celles d'*Averbode*, de *Dilighem*, de *Grimberghen*, d'*Heylissem* et de *Pos-tel*. — 1789, octob. 13.
72. — Imposition d'une pension aux abbayes de *Ninove* et du *Rœulx*. — 1787.
- 295-299. — Protocoles des affaires traitées à la Commission ecclésiastique, par le conseiller directeur Leclerc. — 1787-1789.
- 300-303. — Idem, du prévôt N. Dufour, conseiller. — 1787-1789.
- 304-312. — Idem, du baron De Feltz, conseiller. 1787-1789.
393. — Abrégé des affaires traitées par le conseiller directeur Leclerc. — 1787-1789.
- 395-396. — Idem, par le prévôt N. Dufour. — 1787-1789.
400. — Edits et ordonnances relatifs aux affaires traitées à la Commission ecclésiastique par le baron De Feltz. — 1787-1789.
- 401-403. — Abrégé des affaires traitées par le baron De Feltz. — 1787-1789.
- 1347, pièce 11. — Assignation à l'administrateur du couvent supprimé de *Leliendael* à *Malines*. — 1787.
- 1350, p. 57. — Nomination d'un administrateur dans le même couvent. — 1789.
- 1352, p. 33. — Réparations à faire aux toitures du couvent supprimé du *Saint-Sacrement* à *Anvers*, affecté au dépôt des douanes. — 1788.
1366. — Administration du même couvent. — 1787-1789.
- 1445, p. 48. — Ventes de bois de raspes, provenant des propriétés du couv. supprimé de *Tusschenbeek*. — 1788.
1492. — Administration du même couvent. 1787 -1789.

- 1493, p. 3. — Nomination d'un administrateur au couv. supprimé des norbertines à *Furnes*. — 1788.
1495. — Administration du même couvent. — 1787-1789.
- 1537, p. 2, 5-13, 15-16, 21. — Administration du couv. supprimé de *Leliendael* à Malines. — 1787-1789.
1541. — Idem.
1567. — Vente des biens fonds des couv. supprimés de norbertines à *Furnes*, à *Malines* et à *Tusschenbeek*. — s. d.
- 1568, p. 6. — Envoi des listes du dénombrement des biens des norbertines de *Furnes* lors de la suppression. — 1788.
- 1569, p. 13. — Idem, des norbertines du *Saint Sacrement* à *Anvers*. — 1788.
- 1571, p. 7. — Bois et forêts du couv. de *Tusschenbeek*, vendus après la suppression. — 1789.
- 1573, p. 53. — Idem.
- 1587, p. 71. — Vente des bâtiments désaffectés des norbertines de *Hauthem-Saint-Gerlac*, transférées à Ruremonde.
- 1591, p. 5. — Livres trouvés dans le refuge de l'abbaye du *Parc* à Bruxelles et confisqués après la suppression de ce monastère au profit de la Caisse de Religion. — 1789, mars 26.
- 1593, p. 4. — Secours octroyé à l'administrateur du couv. supprimé de *Tusschenbeek*. — 1787.
- 1593, p. 22. — Pensions accordées aux religieuses du couv. supprimé de *Furnes*. — 1787.
- 1595, p. 32. — Pension spéciale réclamée et octroyée au proviseur de l'abbaye supprimée du *Parc*. — 1789.
- 1595, p. 33. — Annonce du décès d'Isabelle Van de Ville, religieuse pensionnée du couv. supprimé de *Furnes*. — 1789.
- 1595, p. 54. — Pension octroyée au receveur de Nijsmans de l'abbaye supprimée du *Parc*. 1789.
- 1595, p. 56. — Extrait de l'acte du décès de Marie Dujardin, norbertine pensionnée du *Saint Sacrement* à *Anvers*. — 1789.
- 1599, p. 78. — Secours accordé à la religieuse Isabelle Mylleman, du couv. supprimé de *Furnes*. — 1787.
- 1599, p. 90. — Secours accordés aux religieuses du couv. supprimé de *Tusschenbeek*. — 1787.

- 1601, p. 129. — Secours accordé à Cath. Jacobs, religieuse du couv. supprimé de *Leliëdael* à *Malines*. — 1787.
- 1602, p. 19. — Refus d'une pension demandée par Dominique Fleur, religieuse du même couvent. — 1788.
- 1605, p. 5. — Secours accordé à la religieuse Mesmaeker du même couvent. — 1788.
- 1607, p. 67. — Secours accordé à Jeanne Van den Bogaert, religieuse du couv. supprimé du *Saint-Sacrement* à *Anvers*. — 1788.
- 1611, p. 40. — Secours demandé par les curés et vicaires de l'abbaye supprimé du *Parc*. — 1789.
- 1612, p. 61. — Secours octroyé au chirurgien de la même abbaye, pour services rendus aux religieux avant la suppression. — 1789.
- 1612, p. 78. — Notification du décès de Marie Dujardin, religieuse pensionnée du *Saint-Sacrement* à *Anvers*. — 1789.
- 1612, p. 81. — Secours accordé à Marie Van Schoor, religieuse du couv. supprimé de *Leliëndael* à *Malines*. — 1789.
- 2169, p. 2. — Intimation aux visiteurs généraux des Ordres religieux dans les Pays-Bas — entre autres à l'abbé de *Floreffe* — d'envoyer les jeunes clercs au Séminaire Général de Louvain. — 1787, janv. 29.
- 2169, p. 3 et 5. — Permis accordé aux mêmes visiteurs d'admettre les religieux à la profession à l'âge de vingt-quatre ans. — 1788, août 2.
- 2169, p. 4. — Défense de nommer dans la suite de nouveaux abbés en Brabant et en Hainaut. — 1789, janv. 29.
- 2169, p. 7. — Défense faite aux moines de chœur de chanter les heures canoniales ; il faudra les réciter à voix basse. — 1787, avril, 28.
- 2174, p. 25. — Délai d'un mois accordé à l'abbaye d'*Heylissem* pour la production du dénombrement de ses biens. — 1787, mai 5.
- 2254, p. 4 et 14. — Dossier relatif aux pensions que l'on veut prélever sur les abbayes — entre autres sur celle de *Ninove* — à l'occasion des nominations d'abbés faites depuis 1787, en faveur des écoles normales. — 1788, déc. 6.
- 2257, p. 1-3. — Dossier relatif à la liquidation de l'élection abbatiale faite à *Saint-Michel d'Anvers* en 1786 et restée en souffrance. — 1788 et 1789 (L'écu, Augustin Poorters, ne fut nommé qu'en 1791).

- 2257, p. 4-6 ; 8-11. — Mise en économat de l'abbaye de *Saint-Michel d'Anvers*, administration de l'économe et difficultés suscitées contre lui par les religieux. — 1789.
- 2257, p. 7. — Affaire, non spécifiée, du religieux De Buck de la même abbaye. — 1789, nov.
2258. — Mise en économat de l'abbaye d'*Averbode*. — 1789, nov. et déc.
- 2259, p. 1 et 6. — Relevé des voix et procès verbal de l'élection d'André de Maeght comme abbé de *Dilighem*. — 1789, octobre 18.
- 2259, p. 2-5 et 7. — Gestion de l'économe établi dans la même abbaye ; cessation de sa charge. — 1789.
2261. — Dossier relatif à la requête, faite le 27 nov. 1789 par le religieux Guillaume de Block de *Grimbergen*, demandant de se retirer dans un autre monastère par suite des persécutions de ses supérieurs. — 1789, décemb. 5.
2262. — Séquestre mis sur les biens de l'abbaye d'*Heylissem*. — 1789, octob.-nov.
- 2265-2270. — Administration de l'abbaye supprimée du *Parc*. — 1789.
2271. — Dossier relatif à l'élection de l'abbé, Jean Staessens de *Postel*, faite le 26 septembre 1788 ; négociations subséquentes. — 1789, septembre (L'abbé ne fut nommé qu'en 1790).
- 2275, p. 1-2. — Documents relatifs à la reprise par l'abbaye de *Tongerloo* de l'œuvre des bollandistes. — 1789, avril-mai.
- 2275, p. 3 — Dossier relatif au retour de l'économe établi par le Gouvernement dans la même abbaye. — 1789, novemb.
- 2275, p. 4. — Réclamation par l'auditeur Charlier d'une pension de cent-cinquante florins qui lui avait été accordée sur le temporel de la même abbaye. — 1789, novemb. 28.
2286. — Injonction à Jean Pamelaire, nommé abbé de *Ninove* en 1787, de soigner la gestion du temporel de son abbaye. — 1788, janv. 29.
2304. — Procès verbal de l'élection de Norbert Durieux, comme abbé de *Saint-Feuillien* à *Rœulx* : taxe imposée à cette occasion en faveur de l'instruction publique. — 1789, juillet 3.
- 2320, p. 1. — Dossier concernant les dissensions surgies entre l'abbé de *Florette* et son religieux Dacht à la suite des mauvais traitements infligés à ce dernier. — 1788.

2330, p. 2 et 3. — Procès intenté au nom de l'Empereur par le procureur général de Namur à l'abbaye de *Floreffe* à la suite de la saisie des biens de l'hôpital de Marche-les-Dames, par la dite abbaye. — 1788, juin-juillet.

2571-2603. — Actes du *Comité Secret* créé pendant les troubles de 1789. — On y trouve des pièces relatives aux poursuites contre les abbés du Brabant, soupçonnés de favoriser l'émeute.

Bruxelles.

Jos. LEFEVRE

* * *

ENQUETE PAR L'ABBE D'AVARBODE EN VUE DE
LA PROMOTION DU JANSENISTE, HENRI VAN
DER CAELEN, A L'EVECHE DE RUREMONDE
(1645)

On connaît le rôle joué par les deux docteurs de Louvain Fromond et Van der Caelen dans l'édition de l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres, Jansenius

On sait aussi que, nonobstant cette intervention, qui parut suspecte à plusieurs, l'un de ces deux personnages, Henri Van der Caelen, fut promu peu après par le primat de Belgique, Jacques Boonen, à l'archidiaconat de Malines et proposé par lui à la Cour de Madrid, en 1644, comme titulaire de l'évêché de Ruremonde.

Avant de ratifier cette proposition, le Saint Siège exigea des garanties et fit souscrire à Van der Caelen une formule dans laquelle il désavouait sa conduite passée. Après un premier mouvement de bonne volonté, Van der Caelen revint sur sa décision et déclara à l'Internonce, le 8 janvier 1646, qu'il ne pouvait s'empêcher de voir dans l'ouvrage de Jansenius un abrégé fidèle de la doctrine de Saint Augustin. Aussi, le 28 du même mois, il dut renoncer définitivement au droit acquis par la provision du roi d'Espagne (1).

Ce qui est moins connu, c'est l'intervention, dans cette affaire, de l'abbé d'Averbode Nicolas Ambrosi (1633-1647) (2).

(1) Sur la carrière d'Henri Van der Caelen, voir Hermant, *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique du XVII^e siècle (1630-1663)*, t. I, p. 394-395. Paris, éd. Gazier, 1905-1910 et A. De Meyer, *Les premières controverses jansénistes en France (1640-1649)*, p. 86-89. Louvain, 1917.

(2) Sur la prélature de l'abbé Ambrosi voir Pl. Lefèvre, *L'abbaye norbertine d'Averbode pendant l'époque moderne (1591-1797)*, p. 11-15. Louvain, 1924.